



# BARRICADES

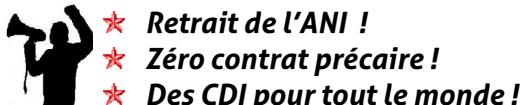
## Bulletin Jeunes Travailleurs Anticapitalistes

MAI 2013



### **Flexibiliser les salarié-e-s pour sécuriser les patrons**

Dans la droite ligne de Sarkozy, Hollande s'attaque à tous nos acquis sociaux, ces droits acquis de haute lutte qui nous protègent un peu de l'exploitation. La loi qui transpose l'Accord National Interprofessionnel (ANI) en est un bel exemple, dynamitant une bonne partie du code du travail pour permettre aux patrons de nous soumettre au chantage : soit vous acceptez de « travailler plus pour gagner moins », soit c'est la porte (et il y a du monde qui attend derrière)... L'ANI c'est aussi plus de précarité (CDI intermittents autorisés dans de nouveaux secteurs), moins de droits aux prud'hommes (tribunaux du monde du travail)...



- ★ Retrait de l'ANI !
- ★ Zéro contrat précaire !
- ★ Des CDI pour tout le monde !

### **Et c'est pas fini...**

Il y a encore trois ans le PS s'opposait, du moins en paroles, au report de deux ans de l'âge de la retraite imposé par Sarkozy. Aujourd'hui, il projette de rajouter deux années supplémentaires ! De même, il prévoit une baisse du niveau réel des retraites en augmentant leur taxation (CSG), et en les revalorisant moins que l'inflation. Le MEDEF est aux anges : un gouvernement de gauche est prêt à poursuivre l'œuvre de la droite, et même à aller plus loin !

## **Un an de Hollande ça suffit !**

### **Le chômage, c'est maintenant**

Un taux de chômage de 11 % et 5 millions d'inscrit-e-s, toutes catégories confondues, à Pôle Emploi. Le triste record de 1997 est battu. Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il n'y est pour rien, que c'est la faute de la crise. Mais il laisse faire les patrons qui chaque jour ferment des usines et licencient des salarié-e-s : Pétroplus, Florange, Goodyear... En un an, 100 000 emplois ont été détruits ! Pour Hollande, s'enrichir sur le travail des autres puis les mettre à la porte, c'est cela qui est « normal ».



- ★ *Interdiction des licenciements !*
- ★ *Expropriation des entreprises qui licencent !*
- ★ *Partage du travail sans baisse de salaire, 32h / semaine !*

### **« Serrez-vous la ceinture » nous disent ces gavés !**

On a vu la débandade de l'affaire Cahuzac et les richesses des ministres... Et ces riches au service des patrons osent nous faire la morale et nous mettre la pression ! Prendre plus aux pauvres pour mieux donner aux riches, voilà le principe. D'un côté on augmente les impôts, à commencer par le plus inégalitaire, la TVA, car cette taxe est la même quel que soit le revenu. À l'inverse, pour le patronat c'est 20 milliards d'euros de charges en moins (et une tranche d'imposition à 75 % sur les revenus de plus d'un million d'euro renvoyée à la saint-glinglin). De l'autre côté, le gouvernement veut faire baisser les dépenses publiques de 10 milliards, donc encore moins d'argent pour les écoles, les hôpitaux, les services publics...



- ★ *Pas touche aux revenus du travail !*
- ★ *Annulation de la dette publique !*
- ★ *Saisie des banques, monopole public bancaire !*

**Pas question de subir encore 4 ans, unité d'action contre ce gouvernement !**



# APPRENTI·E, TU AS DES DROITS !

## SÉCURITÉ SOCIALE

En cas d'accident du travail survenu au CFA, dans l'entreprise ou bien sur le trajet entre le domicile et les lieux d'apprentissage, les apprentis ont droit à des indemnités journalières.

En cas d'arrêt maladie, des indemnités sont versées à partir du 4e jour d'arrêt.

## SALAIRE MINIMUM

	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	21 ans et plus
1 <sup>e</sup> année	25 % SMIC	41 % SMIC	53 % SMIC
2 <sup>e</sup> année	37 % SMIC	49 % SMIC	61 % SMIC
3 <sup>e</sup> année	53 % SMIC	65 % SMIC	78 % SMIC

L'augmentation du taux de rémunération à 18 et 21 ans a lieu le premier jour du mois qui suit l'anniversaire de l'apprenti.

Certaines conventions collectives prévoient des taux plus élevés et le versement d'indemnités particulières (ex. BTP).

## TEMPS DE TRAVAIL, REPOS ET CONGÉS

Le temps de travail quotidien est limité à :

- 8 h par jour dans la limite de 35 h par semaine pour les mineurs (seul l'inspecteur du travail peut autoriser un dépassement dans la limite de 5 h par semaine)
- 10 h par jour dans la limite de 35 h par semaine pour les autres.

L'employeur n'a pas le droit de demander à un apprenti de travailler la nuit, c'est-à-dire :

- entre 20 h et 6 h du matin pour les moins de 16 ans
- entre 22 h et 6 h pour les autres.

L'inspecteur du travail peut accorder des dérogations (ex. boulangerie).

Les apprentis peuvent faire des heures supplémentaires, mais seulement sur autorisation de l'inspecteur du travail pour les mineurs (ex. hôtellerie restauration). Ils ont droit aux mêmes majorations de salaire que les autres travailleurs.

Le temps de pause quotidien est au moins :

- 30 min pour 4 h 30 de travail consécutives pour les mineurs
- 20 min pour 6 h de travail consécutives pour les autres.

Le temps de repos quotidien est au moins de :

- 14 h pour les moins de 16 ans
- 12 h pour les moins de 18 ans
- 11 h consécutives pour les autres.

Le temps de repos hebdomadaire est au moins de :

- 2 jours consécutifs (incluant le dimanche, sauf dérogation) pour les mineurs
- 24 heures consécutives pour les autres.

Tous les apprentis ont droit à :

- 2,5 jours de congés payés par mois de travail, à prendre à partir du 31 mai suivant le début du contrat (soit 5 semaines annuelles)
- + 5 jours de congés payés pour se préparer à l'examen du diplôme visé, à prendre dans le mois précédent l'examen
- + 3 jours de congés payés par an pour se présenter à un autre examen de leur choix.

Les apprentis de moins de 21 ans ont droit à un congé annuel supplémentaire non payé de 30 jours ouvrables.

Les apprenties ont aussi droit au congé maternité à partir de 6 semaines avant la date prévue de l'accouchement jusqu'à 10 semaines après.

## RUPTURE DU CONTRAT

Après la période d'essai, si l'apprenti a moins de 16 ans, celui-ci continue de pouvoir rompre le contrat unilatéralement n'importe quand.

Dans les autres cas, l'employeur ou l'apprenti ne peuvent plus rompre le contrat unilatéralement.

La rupture ne peut plus avoir lieu que dans l'un des cas suivants :

- l'apprenti obtient son diplôme avant la fin du contrat
- l'apprenti et l'employeur donnent tous les deux clairement leur accord
- le conseil des Prud'hommes constate une faute grave, des manquements répétés de l'apprenti ou de l'employeur à leurs obligations, ou une inaptitude de l'apprenti à exercer le métier choisi (après examen individuel).

Si c'est de la faute de l'employeur, ce dernier doit verser à l'apprenti une somme égale à tous les salaires qu'il aurait reçus si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme.

## PÉRIODE D'ESSAI

La période d'essai dans l'entreprise dure 2 mois, et n'est en aucun cas renouvelable. Pendant cette période, l'apprenti ou l'employeur a le droit de rompre le contrat sans fournir d'explication. Pour l'apprenti, une rupture de contrat pendant la période d'essai est particulièrement dommageable, car elle ne donne droit à aucune indemnité ou prime de licenciement.

## FIN DU CONTRAT

À la fin du contrat, l'employeur doit délivrer un certificat de travail et l'attestation Assedic. Sauf en cas de démission, les apprentis ont alors droit aux allocations chômage pendant leur période de recherche d'emploi.

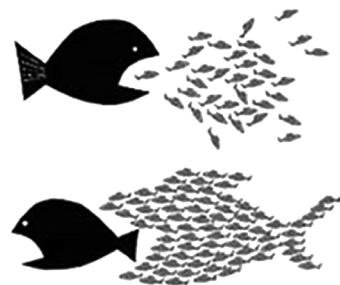
Si l'employeur fait suivre le contrat d'apprentissage d'un CDI, d'un CDD ou d'un contrat de travail temporaire, il ne peut pas imposer de nouvelle période d'essai à l'apprenti. De plus, la durée du contrat d'apprentissage est prise en compte dans le calcul de la rémunération et de l'ancienneté.

Pour arrêter de se faire exploiter, connaître ses droits est loin d'être suffisant ! En réalité il est très difficile pour un·e jeune apprenti·e de s'opposer seul·e face à son patron. Et pourtant, les raisons ne manquent pas : horaires à rallonge non comptabilisés, congés refusés, contrats rompus de façon abusive... La seule solution pour les travailleurs·es est de faire valoir la force de leur nombre en s'opposant collectivement, par exemple en rejoignant un syndicat.

Ces luttes permettent de résister au quotidien, mais tant que le pouvoir politique reste aux mains des capitalistes, ces victoires restent menacées. C'est pour cela que le NPA appelle à s'organiser pour renverser ce système en crise qui ne nous offre aucun avenir !

### Unissons-nous contre l'exploitation :

- **Pas un salaire d'apprenti en dessous du SMIC !**
- **Conversion de tous les contrats d'apprentissage en CDI !**
- **Égalité avec les collègues : à travail égal, salaire et statut égaux !**
- **Nationalisation des CFA, sous financement 100% public !**



# 3 jours pour changer le monde

films

## formations

agir

ateliers

## débats

## meetings



La crise du capitalisme bouleverse le monde entier. C'est une crise aux dimensions sociales, économiques, écologiques, politiques... Les classes dominantes sont déterminées à nous la faire payer. Cela se traduit par des politiques d'austérité très violentes qui plongent dans la misère les jeunes et les travailleurs-ses.

Mais les résistances se multiplient aussi. Des grèves générales contre les politiques de rigueur en Europe aux processus révolutionnaires qui se poursuivent au sud de la Méditerranée, partout les jeunes et les salarié-e-s refusent de se laisser faire.

Dans cette situation, de nombreuses questions se posent à celles et ceux qui veulent en finir avec ce système pour construire une autre société. Comment résister ? Quels sont les moyens d'actions les plus efficaces ? Que retenir des luttes sociales passées et présentes ?

Pour répondre à ces questions, comme pour en explorer de nouvelles, les jeunes du NPA organisent le premier week-end de juin 3 jours pour débattre ensemble et préparer les prochaines luttes sociales, 3 jours pour comprendre le monde... pour mieux pouvoir le changer !

### plus d'info ? s'inscrire ?

[contact-jeunes@npa2009.org](mailto:contact-jeunes@npa2009.org)  
<http://npa.jeunes.free.fr>

# programme

**vendredi 31 mai**

### ► TABLE RONDE D'OUVERTURE 19h

L'étape actuelle de la crise, retour sur les expériences de résistances à travers le monde (Tunisie, Grèce, ...)

**samedi 1 juin**

### ► ATELIERS autour de l'impérialisme 10h

- Retour sur la guerre d'Algérie
- Qu'est-ce que l'exploitation capitaliste ?
- Après Chavez, où va le Venezuela ?
- Au Mali et ailleurs : la Françafrigue toujours d'actualité

### ► FORMATION / DÉBAT 14h

L'impérialisme, stade suprême du capitalisme...

### ► ATELIERS notre culture, notre société 17h45

- Qu'est-ce que le Darwinisme ?
- Du mariage pour tous au renversement de la famille
- Cinéma et révolution
- Autogestion : expériences et stratégie révolutionnaire

**dimanche 2 juin**

### ► ATELIERS luttes et révolutions 10h

- La révolution russe est-elle toujours d'actualité ?
- Femmes, race, classe : au croisement des oppressions
- Retour sur le mouvement des Sans-Terre
- Mouvement étudiant au Québec : quelle stratégie pour la mobilisation étudiante ?

### ► FORMATION / DÉBAT 13h30

L'Internationalisme comme stratégie révolutionnaire

Participation aux 3 jours :  
15 euros